



Saison 2011



La remise des récompenses 2010 avec les Ecoles de Cyclisme du CD56

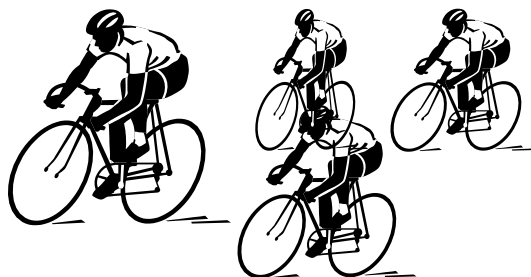
SOMMAIRE

PAGE 1	Page de garde
PAGE 2	Sommaire
PAGE 3 à 6	Règlement du Brassard CA 2011 Route et Piste
PAGE 7	Calendrier épreuves 1 ^{ère} Catégorie
PAGE 8	Calendrier épreuves 2 ^{ème} Catégorie
PAGE 9	Calendrier épreuves 3 ^{ème} Catégorie
PAGE 10	Calendrier épreuves Pass'Cyclisme
PAGE 11	Calendrier épreuves Juniors
PAGE 12	Calendrier épreuves Dames Minimimes –Cadettes
PAGE 13	Calendrier épreuves Dames 17 ans et plus
PAGE 14	Calendrier épreuves Cadets
PAGE 15	Calendrier épreuves Minimes
PAGE 16	Calendrier Ecole de Vélo
PAGE 17	Calendrier Piste Hommes et Dames 17 ans et plus et Cadet
PAGE 18	Calendrier Divisions Nationales
PAGE 19 à 21	Règlement du Brassard CA 2011 BMX
PAGE 22	Calendrier épreuves BMX

BRASSARD
BRASSARD
CREDIT AGRICOLE
du MORBIHAN

2011

REGLEMENT



ARTICLE I

Le Brassard Crédit Agricole du Morbihan s'adresse aux coureurs licenciés dans l'un des clubs Morbihannais affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE II

Les épreuves sur route et piste sélectionnées par le Comité d'Organisation du Crédit Agricole du Morbihan donnent droit à l'attribution de " Points Brassard C.A. " selon le barème défini dans l'article IV du présent règlement.

Ces épreuves ont été choisies au sein du calendrier départemental officiel, et parmi les épreuves régionales officielles.

ARTICLE III

Les groupes de coureurs suivants concourront indépendamment :

<u>Route</u> :	◆ 1 ^{er} groupe	Divisions Nationales, par équipe
	◆ 2 ^{ème} -	1 ^{ère} Catégories
	◆ 3 ^{ème} -	2 ^{ème} Catégories
	◆ 4 ^{ème} -	3 ^{ème} Catégories
	◆ 5 ^{ème} -	Pass' Cyclisme
	◆ 6 ^{ème} -	Juniors
	◆ 7 ^{ème} -	Cadets
	◆ 8 ^{ème} -	Minimes
	◆ 9 ^{ème} -	Dames A/ 17 ans et plus B/ Minimes et Cadettes
	◆ 10 ^{ème} -	Ecoles de Vélo, par club

Un coureur classé en Juniors peut également être classé en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégories.

<u>Piste</u> :	◆ 1er groupe	Hommes 17 ans et plus
	◆ 2 ^{ème} -	Dames 17 ans et plus
	◆ 3 ^{ème} -	Cadets

ARTICLE IV

Les coureurs licenciés dans l'un des clubs du Morbihan pourront marquer des points s'ils sont classés dans les dix premiers d'une épreuve en ligne ou circuit, d'une étape, demi-étape ou d'un classement général réservé à leurs catégories.

L'attribution de " Points Brassard C.A. " sera effectuée à chaque course sélectionnée pour le Brassard, de la manière suivante :

🏆 15 points Brassard C.A.	au premier de la course
🏆 9 -	au second
🏆 8 -	au troisième
🏆 7 -	au quatrième
🏆 6 -	au cinquième
🏆 5 -	au sixième
🏆 4 -	au septième
🏆 3 -	au huitième
🏆 2 -	au neuvième
🏆 1 -	au dixième

Le classement par équipe des Divisions Nationales s'effectuera en additionnant tous les points obtenus par les coureurs déclarés dans l'effectif de ces structures à la F.F.C., à la place réelle, dans les épreuves retenues.

Pour les classements route, **la montée de série en cours de saison implique un abattement de 70 %** (arrondi au point supérieur) sur le capital " Points Brassard C.A. " acquis en catégorie immédiatement inférieure, et sera communiquée par le Comité de Bretagne de Cyclisme.

Toutefois, un coureur ayant changé de série devra marquer au moins un point dans les épreuves de sa nouvelle série pour prétendre être classé dans celle-ci à l'issue de la saison.

Un coureur qui monte de catégorie en fin de saison le jour de la dernière épreuve du calendrier Brassard CA de sa nouvelle catégorie ou après, et qui ne peut donc effectuer aucune course sélectionnée au Brassard CA dans cette catégorie supérieure, se voit classé dans son ancienne catégorie en fonction des points acquis avant sa montée.

ARTICLE IV bis

Les points attribués seront doublés pour les épreuves du calendrier international et majorés de 50% pour les championnats régionaux.

Pour les épreuves en 2 demi-parties, seul le classement général est pris en compte et attribue la totalité des points du barème.

Pour les épreuves par étapes, le classement général final attribue la totalité des points et les étapes ou demi-étapes attribuent seulement la moitié.

ARTICLE V

Toutes les courses sélectionnées en début d'année pour le brassard C.A., et qui changeraient de série, n'attribueront plus de points brassard C.A. et ne seront pas remplacées. Il en est de même pour les épreuves annulées dans le cours de la saison.

Par contre, toute épreuve dont la date est modifiée demeure dans la liste des épreuves, à condition qu'elle ne soit pas déplacée le jour où une autre épreuve sélectionnée, de même série, se déroule, auquel cas l'épreuve déplacée ne ferait plus partie du Brassard C.A.

ARTICLE VI

En cas de contestation quant à l'ordre d'arrivée d'une épreuve, seul le classement officiel paru dans les homologations éditées par le Comité de Bretagne de Cyclisme fera foi pour l'établissement du classement " Brassard C.A. ".

ARTICLE VII

Sera désigné vainqueur de sa série, le coureur ayant le plus de "Points Brassard C.A." à la fin de la saison. Les points sont arrondis au demi-point supérieur.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, sera désigné vainqueur de sa série, le coureur ayant terminé le plus souvent premier des épreuves sélectionnées pour le brassard, et en cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de deuxièmes places sera déterminant et ainsi de suite...

Si ces critères ne permettent pas de départager les coureurs, ils sont classés ex-aequo.

ARTICLE VIII

En cas de contestation, seule la « Commission régionale de discipline » sera compétente pour régler les litiges.

ARTICLE IX

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque groupe au cours d'une réception dans les locaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan, avenue de Kéranguen à VANNES, en fin d'année 2011.

En cas d'absence à cette réception, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer ces récompenses.

ARTICLE X

Les épreuves BMX concourent comme celles sur route et sur piste à un challenge clubs CA.

Un objet d'art récompensera le club ayant obtenu le plus grand nombre de " Points Club C.A. " selon le critère suivant :

- Au classement final de chaque catégorie, il sera attribué :
 - ◆ 5 points club C.A. pour le club du coureur classé premier
 - ◆ 4 points club C.A. pour le club du coureur classé second
 - ◆ 3 points club C.A. pour le club du coureur classé troisième
 - ◆ 2 points club C.A. pour le club du coureur classé quatrième
 - ◆ 1 point club C.A. pour le club du coureur classé cinquième
- 5 points club C.A. pour le club vainqueur du classement des D.N.

En espérant que le BRASSARD CREDIT AGRICOLE soit profitable au cyclisme Morbihannais, et agréable aux coureurs, dirigeants de club et organisateurs de courses, nous vous souhaitons ☺

BONNE SAISON 2011
ET BRASSARD CREDIT AGRICOLE!





BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

1^{ERE} CATEGORIES

CALENDRIER DES EPREUVES

03 AVRIL	PONTIVY - KEROSTIN	V.C. PONTIVY
01 MAI	MARZAN	VELOCE VANNETAIS
08 MAI	LES BOUCLES SERENTAISES	S.C. MALESTROIT
14/15 MAI	TRO DIV STER	A.C. LANESTER 56
02 JUIN	PLUVIGNER (Championnat 56)	E.C. PLUVIGNOISE
09 JUIN	Grand Prix de la ville d'AURAY	AURAY CYCLISME
06 JUILLET	Grand Prix de la ville d'HENNEBONT	U.C.L. HENNEBONT
27 AOUT	PLOUAY	U.C.PAYS DE PLOUAY
18 SEPTEMBRE	PLUVIGNER – PLUVIGNER en ligne	E.C. PLUVIGNOISE
25 SEPTEMBRE	TOUR DE BELLE-ILE en ligne	V.C. BELLILLOIS



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

2^{EME} CATEGORIES

CALENDRIER DES EPREUVES

20 MARS	CLEGUEREC	V.C. PONTIVY
24 AVRIL	GUILLIERS	U.C. PAYS DE JOSSELIN
08 MAI	PLUMELIN	O.C. LOCMINE
21 MAI	CARENTOIR	U.S. LA GACILLY
13 JUIN	AURAY BRECH LA JACKY BOTHEREL	U.C. AURAY
01 JUILLET	LE MONTENO EN ARZON	V.S. RHUYS
25 JUILLET	BERNE	U.C.P. PLOUAY
15 AOUT	LOCMIQUELIC	HENNEBONT CYCLISME
21 AOUT	NEANT SUR YVEL	VELO TAUPONT
04 SEPTEMBRE	HENNEBONT LANGROIX	U.C.L. HENNEBONT



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

3EME CATEGORIES

CALENDRIER DES EPREUVES

06 MARS	PLUMELEC	V.C. GOLFE PLOEREN
03 AVRIL	LANGUIDIC	V.C. LANGUIDIC
17 AVRIL	CALAN	V.C.P. LORIENT
29 MAI	INGUINIEL	U.C. INGUINIEL
12 JUIN	QUESTEMBERT	A.C. QUESTEMBERT
19 JUIN	ST GILDAS DE RHUYS CHAMPIONNAT DU MORBIHAN	V.S. RHUYS
03 JUILLET	PLUNERET TRAUAY	U.C. AURAY
09 JUILLET	CAMORS	E.C.PLUVIGNOISE
27 AOUT	JOSSELIN	U.C. PAYS DE JOSSELIN
04 SEPTEMBRE	PLUMELIAU	A.C.P. BAUD



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

PASS' CYCLISME

CALENDRIER DES EPREUVES

10 AVRIL	BRANDIVY	A.C.P. BAUD
24 AVRIL	PLOERDUT	U.C.P. PLOUAY
08 MAI	PLUMELIN	O.C. LOCMINE
29 MAI	MISSIRIAC (Championnat du Morbihan)	S.C. MALESTROIT
05 JUIN	ST AUBIN EN PLUMELEC	V.S. RIEUXOIS
12 JUIN	QUESTEMBERT	A.C. QUESTEMBERT
15 JUILLET	SAINT ARMEL	V.S. RHUYS
24 JUILLET	LES FORGES	E.C. PLUVIGNER
06 AOUT	MELRAND	C.C. MANEGUEN
21 AOUT	NEANT SUR YVEL	VELO TAUPONT



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

JUNIORS

CALENDRIER DES EPREUVES

23 ET 24 AVRIL	TROPHEE CENTRE MORBIHAN	O.C. LOCMINE
25 AVRIL	TOUR DU PAYS POURLETH	U.C.P. PLOUAY
26 JUIN	TREAL (Championnat du Morbihan)	U.S. LA GACILLY
17 JUILLET	PLOERDUT (Championnat de Bretagne)	U.C.P. PLOUAY
24 JUILLET	LA RONDE DU MAQUIS	SC MALESTROIT
04 SEPTEMBRE	TOUR DU MORBIHAN en ligne HENNEBONT	U.C.L. HENNEBONT



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

DAMES MINIMES - CADETTES

CALENDRIER DES EPREUVES

10 AVRIL	MOREAC	O.C. LOCMINE
17 AVRIL	CALAN	V.C.P. LORIENT
01 MAI	CRACH	U.C. AURAY
08 MAI	SAINT THURIAU	V.C.PONTIVY
29 MAI	AURAY	U.C. AURAY
18 JUIN	GOURIN	CHASSEURS GOURIN
26 JUIN	TREAL (Championnat du Morbihan)	U.S. LA GACILLY



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

DAMES 17 ANS ET PLUS

CALENDRIER DES EPREUVES

17 AVRIL	CALAN	V.C.P. LORIENT
29 MAI	MISSIRIAC (Championnat du Morbihan)	S.C. MALESTROIT
5 JUIN	LOUDEAC (Championnat de Bretagne)	VCP LOUDEAC
18 JUIN	GOURIN	CHASSEURS GOURIN



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

CADETS

CALENDRIER DES EPREUVES

17 AVRIL	PEAULE	VELOCE VANNETAIS
01 MAI	LE SOURN	V.C. PONTIVY
19 JUIN	RIMAISSON EN BAUD	A.C.P. BAUD
26 JUIN	TREAL (Championnat du 56)	U.S. LA GACILLY
17 JUILLET	PLOERDUT (Championnat de Bretagne)	U.C.P. PLOUAY
21 AOUT	QUEVEN	E.C. QUEVEN
11 SEPTEMBRE	LORIENT LANVEUR	V.C.P. LORIENT



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

MINIMES

CALENDRIER DES EPREUVES

03 AVRIL	LANGUIDIC	V.C. LANGUIDIC
08 MAI	BRECH	AURAY CYCLISME
02 JUIN	PLUNERET TREAURAY	U.C. AURAY
26 JUIN	TREAL (Championnat du Morbihan)	U.S. LA GACILLY
17 JUILLET	PLOERDUT (Championnat de Bretagne)	U.C.P. PLOUAY
21 AOUT	QUEVEN	E.C. QUEVEN
18 SEPTEMBRE	MUZILLAC	VELOCE VANNETAIS



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

ECOLES DE VELO

CALENDRIER DES EPREUVES

01 MAI	LE SOURN	V.C.PONTIVY
15 MAI	TROPHEE DEPARTEMENTAL LOCMINE	O.C. LOCMINE
02 JUIN	FINALE DECOUVERTE DE LA PISTE PLOUAY	U.C.P. PLOUAY
25 JUIN	MALESTROIT	S.C. MALESTROIT
23 JUILLET	BERNE	U.C.P. PLOUAY
04 SEPTEMBRE	PLUMELIAU	A.C.P. BAUD



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

PISTE

CADETS

HOMMES 17ans et plus

DAMES 17ans et plus

CALENDRIER DES EPREUVES

18 MARS	LES 100 TOURS	E.P. DE VANNES
25 MARS	L'HERMINE	E.P. DE VANNES
09 SEPTEMBRE	SOUVENIR ANTHONY AMARO	E.P. DE VANNES
23 SEPTEMBRE	TOURNOI DE KEIRIN	E.P. DE VANNES
Classement général de la Coupe du Conseil général		E.P. DE VANNES et PLOUAY
Classement général du Challenge Régional disputé sur 3 épreuves		



- 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point attribués par épreuve, omnium ou classement général
- Si un coureur d'un autre département termine dans les 8 premiers d'une épreuve ou d'un classement général, les points ne sont pas redistribués à un coureur du CD 56.



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2011

DIVISIONS NATIONALES

CALENDRIER DES EPREUVES

27 FEV	ROUTE BRETONNE en ligne SOUVENIR LOIC LE FLOHIC	VELOCE VANNETAIS
06 MARS	MANCHE ATLANTIQUE en ligne	V.C. GOLFE PLOEREN
13 MARS	CIRCUIT DU MORBIHAN en ligne	MORBIHAN O.C.
20 MARS	FLECHE DE LOCMINE en ligne	O.C. LOCMINE
27 MARS	BOUCLES GUEGONNAISES en ligne	U.C. JOSSELIN
05 JUIN	ST DONAN (Championnat de Bretagne)	U.C. BRIOCHINE
03 JUILLET	MANCHE OCEAN en ligne	U.C. AURAY
17 JUILLET	GRAND PRIX DE LA MOISSON en ligne MOREAC	U.C. JOSSELIN
05 AOUT	GRAND PRIX DE LORIENT SOUVENIR XAVIER LE LOUARN	V.C.P. LORIENT
04 SEPTEMBRE	TOUR DE RHUYS	V.S. RHUYS

BRASSARD CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN

BMX

2011

REGLEMENT



ARTICLE I

Le Brassard Crédit Agricole du Morbihan s'adresse aux coureurs licenciés dans l'un des clubs Morbihannais affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE II

Les épreuves de BMX sélectionnées par le Comité d'Organisation du Crédit Agricole du Morbihan donnent droit à l'attribution de " Points Brassard C.A. " selon le barème défini dans l'article IV du présent règlement.

Ces épreuves ont été choisies au sein du calendrier départemental officiel, et parmi une épreuve régionale officielle.

ARTICLE III

Les groupes de coureurs suivants concourront indépendamment :

- ◆ 1^{er} groupe Pré licenciés, pousins, pupilles, benjamin
- ◆ 2ème - minimes, cadets
- ◆ 3ème - 17/24 ,25/29
- ◆ 4ème - masters, vétérans

ARTICLE IV

Les coureurs licenciés dans l'un des clubs du Morbihan pourront marquer des points s'ils sont classés dans les seize premiers d'une épreuve

L'attribution de " Points Brassard C.A. " sera effectuée à chaque course sélectionnée pour le Brassard, de la manière suivante :

🏆 16 points Brassard C.A.	<i>au premier de la course</i>
🏆 15 -	<i>au second</i>
🏆 14 -	<i>au troisième</i>
🏆 13 -	<i>au quatrième</i>
🏆 12 -	<i>au cinquième</i>
🏆 11 -	<i>au sixième</i>
🏆 10 -	<i>au septième</i>
🏆 9 -	<i>au huitième</i>
🏆 8 -	<i>au neuvième</i>
🏆 7 -	<i>au dixième</i>
🏆 6 -	<i>au onzième</i>
🏆 5 -	<i>au douzième</i>
🏆 4 -	<i>au treizième</i>
🏆 3 -	<i>au quatorzième</i>
🏆 2 -	<i>au quinzième</i>
🏆 1 -	<i>au seizième</i>

Les points seront attribués au 16 finalistes des finales A et B sur les épreuves départementales. les points sur l'épreuve de la coupe de Bretagne seront attribués en fonction des seize morbihannais qui apparaitront en premier dans le classement généra

ARTICLE VI

En cas de contestation quant à l'ordre d'arrivée d'une épreuve, seul le classement officiel paru dans les homologations éditées par le Comité de Bretagne de Cyclisme fera foi pour l'établissement du classement " Brassard C.A. ".

ARTICLE VII

Sera désigné vainqueur de sa série, le coureur ayant le plus de "Points Brassard C.A." à la fin de la saison. Les points sont arrondis au demi-point supérieur.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, sera désigné vainqueur de sa série, le pilote ayant terminé le plus souvent premier des épreuves sélectionnées pour le brassard, et en cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de deuxièmes places sera déterminant et ainsi de suite...

Si ces critères ne permettent pas de départager les coureurs, ils sont classés ex-æquo.

ARTICLE VIII

En cas de contestation, seule la « Commission régionale de discipline » sera compétente pour régler les litiges.

ARTICLE IX

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque groupe au cours d'une réception dans les locaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan, avenue de Kéranguen à VANNES, en fin d'année 2011.

En cas d'absence à cette réception, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer ces récompenses.

ARTICLE X

Les épreuves BMX concourent comme celles sur route et sur piste à un challenge clubs CA.

Un objet d'art récompensera le club ayant obtenu le plus grand nombre de " Points Club C.A. " selon le critère suivant :

- Au classement final de chaque catégorie, il sera attribué :
 - ◆ 5 points club C.A. pour le club du coureur classé premier
 - ◆ 4 points club C.A. pour le club du coureur classé second
 - ◆ 3 points club C.A. pour le club du coureur classé troisième
 - ◆ 2 points club C.A. pour le club du coureur classé quatrième

En espérant que le BRASSARD CREDIT AGRICOLE soit profitable au cyclisme Morbihannais, et agréable aux coureurs, dirigeants de club et organisateurs de courses, nous vous souhaitons



BRASSARD « CREDIT AGRICOLE » - SAISON 2010

BMX

CALENDRIER DES EPREUVES

02 AVRIL	HENNEBONT
29 MAI	LOCMARIA (COUPE DE BRETAGNE)
18 SEPTEMBRE	LORIENT
02 OCTOBRE	THEIX



BOUNE SAISON 2010

ET BON BRASSARD CREDIT AGRICOLE!